

Mégatendances en mouvement : capter les mutations structurelles grâce au Private Equity

A l'heure où nous connaissons une période de fragmentation géopolitique, d'incertitude macroéconomique et de renforcement de l'intervention publique dans l'économie, les investisseurs cherchent de plus en plus à distinguer les transformations structurelles profondes, au-delà des mouvements cycliques.

Notre conviction : les opportunités de long terme les plus convaincantes résident dans les mégatendances qui transforment l'économie réelle – la technologie, la démographie, la transition environnementale et, de plus en plus, la souveraineté et l'autonomie stratégique.

Ce ne sont pas des thèmes passagers. Ce sont des forces profondes qui redessinent les structures industrielles, les flux de capitaux, les chaînes d'approvisionnement et le paysage concurrentiel entre secteurs.



Stanislas Cuny,
Responsable de l'activité
Private Equity MidCap

Ce que nous entendons par « mégatendance »

Une mégatendance est un mouvement de fond, de nature séculaire, qui se déploie sur de nombreuses années et finit par transformer les modèles économiques, les comportements des consommateurs et l'économie sectorielle. Contrairement aux cycles de marché de court terme, les mégatendances sont portées par des impératifs structurels plutôt que par des préférences temporaires.

Pour les investisseurs, leur intérêt tient dans leur caractère durable. Elles créent des opportunités de croissance identifiées, mais redessinent aussi quelles entreprises sont les mieux placées pour faire croître leur valeur dans le temps.

Pourquoi le Private Equity est-il particulièrement bien positionné ?

Le Private Equity est particulièrement adapté pour capter les mégatendances, car il s'inscrit dans le même horizon temporel. Les mutations structurelles mettent du temps à se concrétiser, et les marchés cotés sont souvent moins bien armés pour accompagner ces transformations de long terme.

Le Private Equity peut apporter des capitaux, un soutien stratégique et un accompagnement opérationnel aux entreprises positionnées sur ces tendances de fond. Il peut aider les sociétés à accélérer leur croissance organique, à professionnaliser leurs opérations, à consolider des marchés fragmentés, à se développer à l'international et à adapter leur modèle économique aux nouvelles réalités structurelles.

À ce titre, le Private Equity n'est pas seulement un moyen d'être exposé aux mégatendances, il permet aussi d'aider les entreprises à s'adapter à ces évolutions et à les convertir en opportunités de croissance concrètes.

Souveraineté et autonomie stratégique : une nouvelle priorité structurelle

Aux côtés de la technologie, de la démographie et de la transition environnementale, une quatrième mégatendance s'impose avec une importance croissante : la souveraineté/l'autonomie stratégique.

Ces dernières années ont montré que l'efficacité ne peut plus constituer le seul critère des décisions industrielles et d'investissement. La fragilité des chaînes d'approvisionnement, les tensions commerciales, l'usage stratégique des restrictions technologiques et la fragmentation géopolitique ont conduit les gouvernements et les entreprises à réintroduire de la résilience dans des systèmes principalement optimisés par le coût.

« Dans un monde plus fragmenté, les mégatendances offrent aux investisseurs un cadre clair pour identifier une croissance durable, de la résilience et de la création de valeur au-delà du bruit de marché à court terme. »

Cette évolution devrait s'inscrire dans la durée.

Nous observons une hausse structurelle des dépenses de défense, un élan en faveur du « *reshoring* » (relocalisation) et du « *friend-shoring* » (relocalisation vers des pays alliés), ainsi qu'une attention accrue portée aux actifs stratégiques comme les semi-conducteurs, les infrastructures énergétiques, les données, la cybersécurité et les matières premières stratégiques. Ces domaines sont désormais évalués non seulement au regard de leur rentabilité économique, mais aussi de leur contribution à la résilience nationale et stratégique.

Pour les investisseurs, cela crée un vaste univers d'investissement, notamment dans la technologie de la défense, la relocalisation industrielle, les infrastructures critiques, la sécurité énergétique et la cybersécurité. Le Private Equity est particulièrement bien placé pour accompagner ces entreprises spécialisées de taille intermédiaire et soutenir leur développement via des stratégies de « *buy-and-build* » (opérations de croissance externe) ou d'expansion internationale.

Renforcer les autres mégatendances plutôt que s'y substituer

Ce qui rend la souveraineté particulièrement importante, c'est qu'elle ne s'inscrit pas en marge des autres mégatendances, elle les renforce.

Technologie : la montée en puissance de l'autonomie stratégique accélère les investissements dans les semi-conducteurs, l'intelligence artificielle, la cybersécurité et les infrastructures numériques souveraines. Ces capacités sont de plus en plus perçues comme essentielles à la résilience, et non plus seulement à la compétitivité.

Démographie : la souveraineté recoupe aussi les politiques de l'emploi et de l'industrie. Le « *reshoring* », l'automatisation, le développement des compétences et l'investissement dans le capital humain local constituent à la fois des réponses aux tensions démographiques et des leviers de résilience stratégiques.

Transition environnementale : les enjeux de sécurité énergétique renforcent l'attrait des énergies renouvelables, de la modernisation des réseaux, du stockage et de l'électrification. Réduire la dépendance aux combustibles fossiles importés peut soutenir à la fois les objectifs climatiques et l'indépendance stratégique. Dans les faits, ces agendas deviennent de plus en plus complémentaires.

À nos yeux, la souveraineté doit donc s'envisagée moins comme un thème autonome que comme un cadre qui amplifie les trois autres. Elle crée des points de convergence dans les portefeuilles et au sein des entreprises, où une même société peut se trouver à l'intersection de plusieurs moteurs structurels de croissance.

Une conviction forte

Dans le Private Equity, les mégatendances ne doivent pas être considérées comme un simple habillage narratif. Elles constituent un cadre pour identifier, avec conviction, les domaines dans lesquels le capital de long terme peut être alloué de manière pertinente.

Leur attrait tient à leur caractère durable, à leur relative immunité face à la volatilité de court terme, et à leur alignement avec les transformations de fond à l'œuvre dans nos économies et nos sociétés.

À mesure que la souveraineté et l'autonomie stratégique s'ajoutent à la technologie, à la démographie et à la transition environnementale comme thèmes structurants de l'investissement, elles ne remettent pas en cause la thèse des mégatendances. Au contraire, elles l'élargissent, l'approfondissent et la rendent plus pertinente pour la prochaine décennie d'allocation du capital.

À propos d'Amundi Actifs Privés et Alternatifs

Amundi Actifs Privés et Alternatifs regroupe les capacités d'Amundi en immobilier, dette privée, private equity, infrastructures, capital naturel, stratégies multi-gérants et actifs alternatifs. Fort de 40 ans d'expérience en investissements sur les marchés privés, Amundi offre aux investisseurs institutionnels et particuliers un accès à une gamme innovante de solutions d'investissement via plusieurs canaux : investissements directs, fonds de fonds et sélection de gestionnaires tiers. Avec 68,4 milliards d'euros d'actifs sous gestion*, la ligne métier compte environ 330 professionnels situés dans nos pôles d'investissement à Paris, Londres, Milan, Luxembourg, Barcelone et Zurich.

*À fin juin 2026.

Articles complémentaires



Informations importantes

Ce document est fourni à titre informatif uniquement et ne constitue ni une offre d'achat, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation de vente, ni la base d'un contrat. Aucune information contenue dans cette publication ne constitue une offre ou une sollicitation par un membre quelconque du groupe Amundi de fournir un conseil ou un service d'investissement ou pour acheter ou vendre des instruments financiers. Toute décision d'investissement doit reposer exclusivement sur les documents réglementaires officiels relatifs au produit concerné et, le cas échéant, sur leur approbation ou déclaration auprès des autorités compétentes. Les informations contenues dans ce document ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable d'Amundi à aucune personne tierce. Cet article n'a été revu par aucune autorité de tutelle. Sauf indication contraire, toutes les informations contenues dans ce document proviennent d'Amundi Asset Management S.A.S. et sont en date de septembre 2026. La diversification ne garantit pas un profit ni ne protège contre la perte en capital. Ce document est fourni « tel quel » et l'utilisateur assume l'intégralité du risque de toute utilisation de ces informations. Les données et analyses historiques ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie d'une quelconque analyse, prévision ou prévision de performance future. Les opinions exprimées concernant les tendances du marché et économiques sont celles de l'auteur et ne sont pas nécessairement celles d'Amundi Asset Management S.A.S. et sont susceptibles de changer à tout moment en fonction des conditions de marché et autres, sans aucune garantie que les pays, marchés ou secteurs fonctionneront comme prévu. Ces opinions ne doivent pas être considérées comme un conseil d'investissement, une recommandation de titre ou une indication de négociation pour un produit Amundi. L'investissement implique des risques, y compris les risques de marché, politiques, de liquidité et de change. De plus, en aucun cas Amundi ne pourra être responsable de dommages directs, indirects, spéciaux, accessoires, punitifs, consécutifs (y compris, sans limitation, des bénéfices perdus) ou tout autre dommage dû à son utilisation.

Date de première utilisation : 30 septembre 2026. Numéro d'identification du doc 5996552.

Document émis par Amundi Asset Management, Société par actions simplifiée – SAS au capital de 1 143 615 555 euros – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036 – Siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France – 437 574 452 RCS Paris – amundi.com.